



Législature 2021-2024

Procès-verbal n° 2

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 22 février 2021 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption des procès-verbaux des séances des 23 novembre 2020 et 14 décembre 2020.....	2
3.	Communications de la présidence	2
4.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 465'000 relative à la rénovation de l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier.....	2
5.	Demande d'un crédit-cadre sur trois ans de CHF 940'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus	7
6.	Réponse au postulat PO19.001 « Agir contre le littering au niveau communal »	15
7.	Motions et propositions	19
8.	Résolutions, interpellations et questions.....	26
9.	Communications du Conseil communal.....	31



Mme Chloé Douard (Les Verts) (ci-après « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. Appel

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membre non suppléé : 1

Membres absents : 0

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption des procès-verbaux des séances des 23 novembre 2020 et 14 décembre 2020

Vote d'adoption du procès-verbal du 23 novembre 2020 : moyennant une modification au point 9 de l'ordre du jour, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Vote d'adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020 : accepté à l'unanimité.

3. Communications de la présidence

La présidente annonce la réception du courrier suivant :

- De Mme Gaëlle Christen, *Déménagement – démission du rôle de membre suppléant*, du 3 février 2021.

Elle annonce également les excuses reçues des membres suivants : M. Dragan Mihailovic (PS), suppléé par Mme Edith Magali Barblan, Ingela Geith Chauvière (PS), non suppléée et M. Laurent Debrot (les Verts), suppléé par Mme Catherine Cunningham.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 465'000 relative à la rénovation de l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).



« Comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, le poids des années se fait sentir pour l'aula du collège de La Fontenelle, et aux problèmes de vétusté s'additionnent des questions sécuritaires qui méritent aujourd'hui toute notre attention.

Pour commencer, il convient de signaler qu'une précédente version de ce rapport avait été remontée à notre Commission en mars 2020, mais n'avait pas été traitée par le Conseil général. D'emblée, les précédents commissaires avaient voulu déterminer l'urgence de cette dépense somme toute importante. Si les investissements sécuritaires avaient été unanimement reconnus, nos prédécesseurs s'étaient surtout interrogés quant à la pertinence et la priorité des autres aménagements. Aujourd'hui, la question de la rénovation de l'aula de La Fontenelle revient dans les débats, et notre nouvelle équipe de commissaires a eu l'occasion de débattre à nouveau du sujet précité.

Dans un premier temps, il avait été imaginé d'effectuer les travaux en deux étapes. Cette solution était d'ailleurs privilégiée au moment de la réalisation de l'étude, soit en 2017. L'état vétuste des installations et l'échelonnement nécessaire des travaux font que le Conseil communal préconise aujourd'hui de tout faire en une seule fois.

Les travaux prévus durant la première étape deviennent aujourd'hui urgents dans la mesure où il s'agit de revoir les chemins de fuite et la sécurité incendie en général, ainsi que toute l'électricité et tout l'éclairage de la salle, ceci afin de répondre aux normes BPA pour une utilisation de la scène, ainsi que pour une partie du matériel de scène qui ne répond plus aux normes actuelles et qui pourrait constituer un danger à l'avenir. Le remplacement du sol avait été initialement mis dans une deuxième phase, mais notre Commune a aujourd'hui déjà de grands effectifs à La Fontenelle et donc des soucis de place dans les salles de sport.

Les commissaires de la CGF se sont montrés sensibles aux problématiques sécuritaires de l'aula du collège de La Fontenelle et regrettent les restrictions d'utilisation qu'elles engendrent. Avec une scène rénovée et un système audio de qualité, nous pouvons espérer que l'aula du collège de La Fontenelle pourra également engendrer des revenus locatifs externes. Sur cette question, le Conseil communal nous a confirmé que cette salle avait plusieurs fois été louée par le passé par des personnes externes à la Commune. Il convient de préciser qu'avec un spectacle sur scène, il est à prévoir des frais de régie pour manier le système audio, qui nécessite des connaissances techniques spécifiques.

Une inquiétude a été formulée lors de notre séance quant à la simulation qui sera réalisée en cours de rénovation afin de vérifier que le nouveau revêtement du sol ne nuit pas à l'acoustique de la salle. Quelle suite et quelles conséquences financières dans un tel cas ? Entretemps, des tests acoustiques ont été réalisés par une acousticienne, ce qui offre une garantie supplémentaire quant à la réussite du projet.

En conclusion, c'est à l'unanimité des huit membres que notre Commission a souhaité restaurer une pleine utilisation de l'aula du collège de La Fontenelle et a ainsi accepté le présent rapport, et nous vous recommandons d'en faire de même. »



M. David Moratel (PS) communique la position du groupe PS.

« Quarante-neuf ans que l'aula de La Fontenelle n'a pratiquement pas subi de travaux de rénovation ou d'amélioration. Depuis deux ans, des manifestations ont dû être déplacées au vu de la vétusté des installations et surtout des chemins de fuite qui ne sont plus du tout aux normes.

Dans le but de limiter les coûts vu l'état de nos finances, le nombre de places a été fixé à un maximum de 300 personnes. Toujours dans un but d'économies, il est prévu de garder le beamer, les haut-parleurs, les panneaux acoustiques, et autres faux plafonds qui seront conservés tels quels.

Cette aula ne servira pas seulement pour les spectacles et autres séances des parents, mais également à différentes activités sportives, expositions et conférences publiques.

Une interrogation : l'intérêt de la dette estimé à 1,44 %. J'ose espérer que la Commune a des taux d'intérêt bien meilleurs.

Une question : les travaux auront lieu durant l'été 2021. Seront-ils terminés pour la rentrée scolaire du mois d'août 2021 ?

Grâce à vous Mesdames et Messieurs, l'aula de La Fontenelle sentira bon la peinture fraîche pour fêter ses 50 ans d'existence en 2022.

Vous l'avez compris, le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 465'000 ».

M. Yann Mesot (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec attention. Si nous ne pouvons que saluer la mise en conformité de la salle au niveau sécurité, quelques points nécessitent un éclaircissement.

Nous apprenons dans ce rapport que le plancher serait remplacé par un sol de type gymnastique pour CHF 85'000 et que des simulations seraient réalisées en cours de rénovation afin de vérifier que le nouveau revêtement ne nuit pas à l'acoustique de la salle. Si cela devait y nuire, le groupe UDC se demande quelles seraient les options envisagées ainsi que leurs coûts.

Nous pouvons également lire dans ce document qu'un réseau filaire serait installé dans la salle. À l'ère de l'industrie 4.0, pour quelles raisons est-ce qu'un réseau Wifi est déconseillé en milieu scolaire ?

Pour conclure les questions, nous aimerions également savoir quel type de documents sont reproduits pour un montant de CHF 1'400.

En conclusion, notre groupe soutiendra ce projet qui améliore la sécurité et est également nécessaire après tant d'années de services. Merci pour votre attention. »



M. Romain Douard (les Verts) transmet la position du groupe des Verts.

« Comme déjà dit, le collège de La Fontenelle aura 50 ans. Après la piscine, l'aula mérite aussi son lifting. En 50 ans d'utilisation, le matériel a eu le temps de se fatiguer, les besoins ont changé, les exigences sécuritaires ont évolué.

Aujourd'hui, La Fontenelle continue d'accueillir la population grandissante des élèves de Val-de-Ruz. Et pour que cet accueil reste à la hauteur des attentes, les rénovations proposées nous semblent pertinentes. Une sécurité des lieux améliorée et des équipements adaptés permettront à cette salle d'accueillir encore plusieurs générations d'élèves.

La question de la future acoustique du lieu a fait l'objet de quelques discussions au sein de notre groupe et nous demandons au Conseil communal d'être particulièrement attentif à ce point lors de la réalisation des travaux.

Pour le reste, cette demande n'a pas suscité de débat enflammé au sein de notre groupe qui acceptera ce crédit. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le dossier qui nous est soumis est issu des anciennes Autorités et aurait dû être traité lors du Conseil général de mars 2020. Pour des raisons de priorisation d'investissement, le projet de rénovation de l'aula a été décalé en 2021.

Le projet de rénovation vise à remettre cette salle en conformité avec les normes de sécurité, de remplacer l'équipement et les installations devenues obsolètes, afin de répondre aux besoins de l'école. La capacité a été fixée à 300 personnes, ceci dans le but d'éviter des travaux d'une ampleur trop importante en matière d'évacuation de la salle.

Si l'aula a des vocations essentiellement scolaires, elle pourra également être disponible pour la location. Pour l'heure, aucune projection sur les rentrées "location" n'a été établie. Quand bien même, les locations ne permettront pas d'espérer un réel retour sur investissement, un effort afin de dynamiser les lieux est souhaité.

Le montant de CHF 180'000, prévu pour les installations électriques, comprend le renouvellement du système électrique et une part de domotique permettant une gestion moderne de la salle et de la ramener aux technologies d'aujourd'hui, sans pour autant la mettre en concurrence avec la salle de spectacles de Fontainemelon et la Grange aux concerts.

Au niveau des améliorations, la mise en place d'une boucle (matériel audio) pour malentendants est à saluer.

Dans le chapitre divers et imprévus, le montant budgétisé nous semble bien assez élevé. Nous demandons une attention particulière pour ce poste.

Notre groupe s'inquiète également de savoir si l'on doit s'attendre à des problèmes liés à l'amiante. D'après les réponses que nous avons obtenues, il semble qu'à l'état actuel, ce ne soit pas le cas.



Le collège de La Fontenelle fêtera ses 50 ans en 2022 et il est nécessaire de réaliser ces travaux, cette année encore.

Nous nous posons tout de même la question de savoir si cet investissement est plus urgent que la création de salles d'informatique, qui répondent à un projet cantonal en cours. Il semble qu'actuellement le CSVR privilégie des solutions plus mobiles.

Notre groupe a pris connaissance des différents éléments mis à disposition et soutiendra ce rapport. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) confirme que la salle a été louée, selon ses recherches, à CHF 600 par jour, un rabais de 50 % étant effectué pour les habitants de la commune.

S'agissant de l'acoustique, il indique que ce rapport a été préparé par sa prédécesseur et qu'intelligemment, il avait été pensé de s'intéresser à l'acoustique. Il précise toutefois que la vocation de la salle ne sera pas musicale, mais d'abord scolaire, puis festive ou pour des conférences par exemple. Il ajoute qu'une acousticienne a effectué une première estimation la semaine dernière et cette dernière pense que le revêtement ne devrait avoir aucune influence. Cela sera à confirmer durant les travaux.

M. Jean-Claude Brechbühler informe que des panneaux existent également pour le bruit phonique, possédant des inclinaisons modifiables, précisant par ailleurs qu'une réserve de ces panneaux est également à disposition.

Concernant le réseau wifi, il indique que « moins il y a de wifi autour de nous, mieux c'est. D'autant plus en milieu scolaire. »

S'agissant de l'électricité, il indique que la domotique est chère aujourd'hui. Plus la distance est grande, plus c'est cher. Dans une salle de cette grandeur, les coûts seront évidemment plus élevés.

Concernant la question relative aux documents reproduits pour un montant de CHF 1'400, le conseiller communal présume qu'ils sont en lien avec des plans et de la préparation. En effet, un architecte externe a dû être mandaté, celui-ci connaissant bien La Fontenelle puisqu'il avait déjà donné de sa main d'œuvre pour la piscine.

En ce qui concerne les travaux, il ne peut pas affirmer qu'ils seront terminés à la rentrée scolaire 2021. Le but est que la salle soit opérationnelle pour les 50 ans de La Fontenelle, en 2022. Il ajoute qu'il faudra voir avec l'architecte pour l'étagement des travaux.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 465'000 relative à la rénovation de l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier : l'arrêté est accepté à l'unanimité.



5. Demande d'un crédit-cadre sur trois ans de CHF 940'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 8 février dernier. Les points suivants ont été relevés :

- *La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle garantit des transports publics adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. Le délai de mise en conformité de 20 ans arrive à échéance à fin 2023.*
- *Ce n'est cependant qu'en 2017 que le Canton a mis en place un groupe de travail ad hoc. Celui-ci a constaté que seule une minorité des points d'arrêt respectait les exigences de la LHand. D'entente avec différents groupes d'intérêt, les standards cantonaux et la priorisation des arrêts de bus ont été définis.*
- *Le Grand Conseil a adopté le 25 juin 2019 un crédit d'engagement de CHF 7 millions pour le soutien financier aux communes. Le montant de chaque subvention s'élève à 20 % de la valeur des travaux de mise en conformité avec un plafond à CHF 20'000 par arrêt de bus.*
- *Val-de-Ruz compte 76 arrêts de bus. Seuls deux sont conformes et 65 arrêts se trouvent en priorité I et II. La demande de crédit sur trois ans doit permettre une mise en conformité partielle. Son coût se monte à CHF 940'000. Une subvention de 20 % sur un montant de travaux maximum de CHF 20'000 est attendue, soit un montant total de CHF 125'200. La charge annuelle nette totale assumée par la Commune s'élève ainsi à CHF 18'900.*
- *Le Conseil communal a confirmé que les travaux routiers de Chézard-Saint-Martin et de Fontainemelon-Les Hauts-Genèveys prenaient en compte les nouvelles dispositions de la LHand et que le montant des honoraires de 10 % n'était qu'indicatif et serait encore négocié.*
- *À noter également que l'adaptation des arrêts ne profitera pas qu'aux handicapés, mais également à d'autres usagers avec des poussettes, chargés de courses ou d'autres objets lourds ou encombrants.*

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté le présent rapport à l'unanimité des membres présents et vous recommande de faire de même. »

Mme Clarence Chollet (les Verts) communique la position du groupe des Verts-Verts'libéraux.

« La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés LHand est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, soit il y a 17 ans. Cette loi vise, entre autres, à garantir aux personnes en situation de handicap des transports publics adaptés à leurs besoins. Sa mise en œuvre implique que tous les ouvrages, installations et véhicules soient adaptés suivant un principe de proportionnalité au plus tard à la fin de l'année 2023.



Dans notre canton, les arrêts de bus sont de la responsabilité des communes. Constatant le retard pris en matière de mise en œuvre de la LHand, le Canton de Neuchâtel a décidé en 2019 de soutenir financièrement les communes pour une réalisation rapide des travaux de mise en conformité des arrêts de bus selon divers niveaux de priorité.

Le rapport qui nous est soumis ce soir consiste donc :

- *à appliquer une loi fédérale datant de 17 ans, si possible dans les délais impartis ;*
- *à profiter pour ce faire, de financements cantonaux.*

Dès lors, le groupe VVL l'acceptera évidemment, en regrettant que cette mise en œuvre ait été si longue. Ce retard regrettable, qui n'est pas uniquement dû à l'attentisme communal, mais est également le fruit de la lenteur cantonale à donner des standards de construction, implique notamment un grand nombre d'occasions manquées.

Cela est d'autant plus regrettable que cette mise en conformité des arrêts aura un impact positif sur l'ensemble de la population et pas seulement les personnes en situation de handicap. On pense notamment aux personnes âgées et à celles avec une poussette, un chariot ou des bagages. J'en fais personnellement l'expérience à chaque fois que je prends le bus avec mes jeunes enfants.

Ainsi, ces investissements contribueront à renforcer l'attractivité des transports publics pour toutes et tous, ce que nous saluons.

Afin de ne pas réitérer les occasions manquées, pour accroître l'efficacité et rationaliser les coûts, notre groupe aimerait cependant faire quelques suggestions en marge de ce rapport.

- *Tout d'abord, les épisodes de canicule s'intensifiant et les températures augmentant, il devient agréable, si ce n'est essentiel, d'arboriser autant que possible les espaces urbanisés afin d'éviter des îlots de chaleur. Les arrêts de bus étant de bons candidats pour cette arborisation, notre groupe demande au Conseil communal d'étudier l'opportunité de planter des arbres à proximité des arrêts de bus lors de leur mise en conformité. L'ombre apportée sera sans aucun doute appréciée par les usagers.*
- *Ensuite, il est essentiel d'assurer la sécurité des piétons aux alentours des arrêts de bus. Certains points noirs dans ce domaine subsistent dans notre commune. On pense notamment à Cernier centre et à son passage piéton. Nous aimerions que ces questions sécuritaires soient systématiquement analysées lors de la mise en conformité des arrêts de bus. Nous doutons en outre que le déplacement systématique des passages piétons à une distance qui peut paraître très éloignée à un piéton soit la solution à privilégier systématiquement. Les récentes réalisations ont montré que les piétons préfèrent traverser hors des lignes jaunes plutôt que d'effectuer le détour, ce qui ne constitue pas une solution sécurisée.*
- *Pour finir et c'est l'objet du postulat déposé par notre groupe, nous demandons que la Commune saisisse l'opportunité de ces mises en conformité pour étudier la localisation des arrêts de bus dans la commune à la lumière des récents développements des villages. »*



M. Jan Villat (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR – Le Centre.

« Le groupe PLR – Le Centre a pris connaissance de ce rapport avec intérêt. Nous ne pouvons que constater la nécessité de mettre les arrêts de bus de notre Commune en conformité avec la LHand dans les meilleurs délais en tenant compte des priorités définies dans les standards cantonaux.

Concernant le postulat, nous n'avons pas encore eu l'occasion de prendre position et solliciterons selon toute vraisemblance une suspension de séance en temps utiles.

Nous accepterons ce rapport sans opposition. »

M. André Vallat (PS) transmet la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié ce rapport avec intérêt. Il se réjouit qu'enfin les arrêts de bus soient mis en conformité en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Une loi mise en vigueur en 2004, une dizaine d'années de discussions, 2017, enfin on définit ce qu'est un arrêt de bus conforme, là il reste 3 ans pour réaliser les travaux. C'est vrai que tout à coup sur ces 20 ans, 3 ans c'est court.

Dans tous les cas, le groupe socialiste encourage vraiment qu'on fasse ces travaux et s'en réjouit. Comme il a aussi été dit, ce ne sera pas seulement profitable aux gens en situation de handicap, mais à toute la population. Donc le groupe socialiste soutient avec enthousiasme ce crédit-cadre. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) communique les remarques du groupe UDC.

Il mentionne qu'en matière de délais, s'agissant de son expérience personnelle à l'Office fédéral des transports, jamais un délai n'a été tenu, mais qu'il s'agit d'un délai indicatif.

S'agissant de la distribution spatiale, le groupe UDC est d'avis qu'il ne faut pas concentrer tout au centre d'un village, mais qu'il doit exister une distribution égalitaire à travers le Val-de-Ruz, cela paraît fondé.

Il suggère au Conseil communal, comme il est procédé dans le cadre des procédures ferroviaires, de consulter une association spécialisée dans la défense des personnes handicapées, telle qu'Inclusion handicap par exemple.

Il insiste également sur la nécessité de dialogue entre les différents prestataires et les personnes impliquées dans ce genre de projets, ce qui évite de conduire à des blocages ou pertes de temps, notamment pour les interfaces bus-train.

Concernant l'arborisation, il indique que le groupe UDC rejoint complètement cette idée, afin de lutter contre les îlots de chaleur.

M. Francis Krähenbühl (PLR) indique que le postulat est directement lié à ce rapport et se demande s'il ne serait pas nécessaire de le prendre en compte avant le vote du rapport. En effet, la liste de tous les arrêts de bus figure dans ce rapport.

M. Daniel Geiser (CC) communique la position du Conseil communal.



« Vous l'avez compris, le rapport qui vous est soumis ce soir ne laisse pas beaucoup de marge à la Commune. La loi fédérale sur l'élimination des égalités pour les personnes handicapées a été adoptée en 2004, plusieurs l'ont dit.

Mais ce n'est qu'en 2017 (et pas 2019) que le groupe de travail s'est mis en place au niveau du Canton pour répondre à ces attentes. En 2019, le Grand Conseil adoptait les moyens de sa mise en œuvre et surtout, le soutien financier pour chaque arrêt de bus à modifier.

Si des modifications sont apportées par la Commune à ces arrêts de bus, c'est non seulement pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les familles avec enfants et les personnes âgées entre autres.

C'est donc un plus pour l'accès aux transports publics en général. Nous aurions pu souhaiter que les arrêts soient adaptés pour une seule porte des bus, ce qui aurait limité le rehaussement à une longueur de huit mètres au maximum. Mais les exigences cantonales ont été fixées de manière plus conséquente. Nous devons nous y plier.

Le Conseil communal vous soumet donc ce rapport pour adapter prioritairement 43 arrêts de bus de 2021 à 2023. Le choix de l'année d'exécution se fera en coordination des travaux routiers à réaliser sur le territoire communal, voire les exigences que vous poserez ultérieurement.

Nous serons particulièrement attentifs à la réfection de la chaussée de Cernier au haut de Fontainemelon afin d'éviter trop de problèmes pour les véhicules privés et les bus.

D'autre part, en fonction des exigences du service des ponts et chaussées, nous regarderons toujours dans quelle mesure un passage piéton, s'il existe, peut être maintenu à proximité des arrêts de bus, en tenant compte en grande priorité de la sécurité et de la visibilité des usagers.

Si la plupart des arrêts de bus précités n'apportent pas d'explication particulière, certains ont fait l'objet d'une réflexion plus avancée.

À Cernier centre nous prévoyons des installations plus conviviales. Vu la hauteur des quais, les cheminements des bus devront être légèrement modifiés afin que les bus ne les touchent pas. »

Il transmet, en outre, les réponses aux interrogations de l'assemblée.

Concernant Evologia, il indique que, pour l'instant, l'arrêt reste non desservi pour des raisons d'horaire à tenir. La réfection des deux quais se fera dès la reprise du passage du bus confirmé.

S'agissant de Savagnier – Les Prés : le conseiller communal informe qu'un nouveau passage piéton sera marqué entre les deux arrêts sous le réverbère déjà existant. L'éclairage devrait être assuré la nuit.

En ce qui concerne Landeyeux, en effet les arrêts ont été refaits en 2012 pour un montant de CHF 67'400. Il dit la situation regrettable, mais que les conseillers communaux de Boudevilliers et Fontaines ne pouvaient pas savoir quelles étaient les normes qui allaient être appliquées dès 2019 même si la loi sur le handicap était déjà en vigueur à ce moment-là.



Il précise par ailleurs que les arrêts de bus des traversées des villages de Chézard-Saint-Martin et Fontainemelon ont, comme cela a été dit, été inclus dans les crédits-cadres des projets de réfection de ces traversées.

Concernant le financement, M. Daniel Geiser indique qu'une coquille s'est introduite dans le rapport. Le montant projeté des aides cantonales s'élève bien à CHF 125'000 et non CHF 161'850. En conséquence, la charge annuelle totale au compte d'exploitation s'élève donc à CHF 19'800.

S'agissant de l'arborisation, il dit soutenir l'idée, tout en rendant attentive l'assemblée que cela a des conséquences financières, non seulement pour l'entretien, mais également pour le ramassage des feuilles et l'entretien des alentours. Il ajoute que l'idée sera retenue, mais qu'il faudra évaluer dans quelle mesure elle pourra être appliquée, en regard et au respect des finances communales.

En ce qui concerne la sécurité des piétons aux arrêts de bus, il rappelle que la Commune est tributaire des décisions que le service des ponts et chaussées lui notifie.

Par rapport à la distribution égalitaire, il confirme que le travail a été fait en amont avec les services de l'Etat, qui donnent leur aval. Aujourd'hui, il indique que les travaux sont aux étapes d'organisation et d'application.

Le conseiller communal ajoute que les travaux se feront de manière intelligente, organisés sur trois ans, en mettant la priorité là où il n'y a pas d'inconvénient.

En réponse au groupe UDC, il indique que la consultation d'une association défendant les intérêts des personnes en situation de handicap a déjà été faite ou devait avoir été faite en amont, puisqu'actuellement, la Commune est dans l'application.

Concernant l'interface bus-train, il indique qu'il s'agit d'une coordination entre les entreprises de bus et ferroviaires.

Le conseiller communal invite les membres du Conseil général à approuver le crédit proposé afin de pouvoir entreprendre les travaux en bénéficiant des soutiens cantonaux.

M. Christian Masini (PLR) tient à relever que les communes de Boudevilliers et de Fontaines avaient, en 2011, présenté une demande de crédit de CHF 67'000 pour la réadaptation de l'arrêt de Landeyeux. Il trouve regrettable que la Commune se trouve maintenant face à des modifications, de minime importance, de CHF 48'000, car l'arrêt aura coûté finalement CHF 115'000.

Il se questionne par ailleurs sur le fait de savoir si, lors d'un changement de bus par l'entreprise de transport, la Commune devra s'adapter aux bus ou si ce sera l'inverse, aux bus d'être adaptés aux arrêts ? Si la première variante est la bonne, une autre demande de crédit sera alors nécessaire.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) précise, à titre personnel, au sujet de la consultation des spécialistes, qu'elle se fait une fois que le projet est abouti, car il y a beaucoup d'éléments substantiels du projet qui n'échappent pas aux associations, mais qui échappent au profane.



M. Francis Krähenbühl (PLR) rappelle que sa question, concernant ce qu'il adviendra de la demande de crédit-cadre, au cas où le postulat serait accepté, n'a toujours pas obtenu de réponse.

M. Roby Tschopp (CC) souligne, en amont de la discussion relative au postulat, que l'endroit des arrêts fait partie des lignes concessionnées et que ce sont le service des transports, respectivement l'Etat, qui vont décider. Même si des études sont commencées aujourd'hui, il ne se passera rien avant 4 ou 5 ans ajoute-t-il.

M. Daniel Geiser (CC) précise que s'agissant des dimensions, tout a été avalisé par le Canton.

Concernant les changements de bus, il indique ne pas savoir s'ils vont changer dans 5 ou 10 ans, mais part du principe que le concept ne peut pas changer dans 5 ans alors que des travaux d'une telle ampleur ont été demandés aux communes et à l'ensemble du canton. Il espère en outre que ce dossier sera « *bétonné* » pour les 15 prochaines années, car en 2035, un vrai enjeu attend la Commune : l'intégration de la nouvelle gare ferroviaire et la nécessité de repenser l'ensemble du concept. Donc tout est en mains des compagnies de transports et il appelle les députés vaudruziens au Grand Conseil à être attentifs à ce genre de choses dans le futur.

S'agissant de la précision de M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC), le conseiller communal prend note que les consultations se font une fois le projet abouti. Il indique toutefois que tout le concept et les dimensions de ces arrêts de bus sont déjà avalisés par le Canton. Des consultations pourraient éventuellement être organisées en ce qui concerne les accès, mais il espère que les travaux seront faits avec l'intelligence nécessaire. Pour les grandeurs, il ajoute qu'elles sont avalisées ce qui permet d'envisager les travaux le plus rapidement possible.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre sur trois ans de CHF 940'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus : l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Postulat PO21.001 – Des arrêts de bus adaptés à la géographie d'aujourd'hui

« Les lignes de bus qui desservent aujourd'hui le Val-de-Ruz existent pour la plupart depuis au moins vingt ans, voire plus. Or durant ces années, de nouveaux quartiers se sont créés à proximité des lignes de bus, comme c'est le cas à Fontaines, Dombresson, Coffrane ou Savagnier pour n'en citer que quelques-uns. Aujourd'hui, la population qui habite ces quartiers et les employé·e·s qui y travaillent sont souvent condamnés à regarder passer les bus ou à parcourir à pied plusieurs centaines de mètres avant de rallier un arrêt leur permettant d'y monter !

Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer la pertinence actuelle des arrêts de bus et, si nécessaire, de prévoir leur déplacement ou la construction de nouveaux arrêts là où cela s'avère justifié.

Pour le groupe VVL, Douard Romain »



M. Romain Douard (les Verts) communique la position du groupe des Verts.

« Pour essayer de donner suite aux interventions et questions qui ont déjà eu lieu, il faut savoir que notre commune compte aujourd'hui 5'000 habitants de plus qu'il y a 30 ans. Et j'estime que c'est à peu près il y a 30 ans que ces arrêts de bus ont pris position. Depuis, ces 5'000 habitants se sont installés, on voit que de nombreux quartiers se sont développés, quelques-uns ont été cités par écrit. On pourrait rajouter Les Geneveys-sur-Coffrane, Fenin, Montmollin, pour en citer encore que quelques autres, mais globalement tous les villages de la commune sont concernés à part peut-être Le Pâquier qui malheureusement n'a jamais eu de bus. »

Or, quand on observe la disposition des arrêts de bus sur une carte actuelle, on se rend compte que ces arrêts de bus ont été disposés pour desservir les zones historiques d'habitat. Aujourd'hui, les habitants des nouveaux quartiers peuvent se poster sur le trottoir et regarder passer le bus ou, s'ils ont le souhait de prendre ce bus, marcher 300, 400, 500 m à pied, ce qui décourage certains, on le sait. Donc un repositionnement voire la création de nouveaux arrêts de bus est probablement une nécessité dans notre commune et c'est dans ce sens que nous avons déposé ce postulat. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande une suspension de séance.

À la reprise des débats, **M. Francis Krähenbühl (PLR)** indique que le groupe PLR est globalement d'accord avec la motion, mais souhaite émettre deux remarques.

Premièrement, il indique que ce n'est pas seulement la position des arrêts de bus qui devra être revue à long terme, mais c'est l'ensemble des lignes, des trajets et des circulations qui devra être de toute façon revu avec l'implantation de la gare de Cernier.

Enfin, en lien avec l'intervention de M. Roby Tschopp (CC), il ajoute que si effectivement, cette étude est de la compétence du Canton, il ne serait pas souhaitable de faire faire au Conseil communal une étude qui ne mènerait finalement à pas grand-chose.

M. André Vallat (PS) livre la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste pense que ce postulat est bienvenu. On a vu que l'aménagement de ces arrêts de bus apportait des coûts conséquents et il ne faudrait pas qu'on ait tendance, à cause de cela, à supprimer des arrêts de bus. En fait, il ne faut pas oublier de réfléchir à maintenir tout un certain nombre d'arrêts de bus. Si je pense en particulier à un exemple qui a été cité, mais qui n'a pas été écrit là, aux Geneveys-sur-Coffrane, il n'y a plus qu'un seul arrêt de bus. Ils existaient jusqu'à il y a 5-6 ans, ils ont été supprimés. Pourtant, certains de ces arrêts avaient même été surélevés, aménagés et ces arrêts ont été supprimés. Alors le postulat c'est bien qu'il soit là avec le crédit-cadre qu'on a voté parce qu'il ne faudrait pas que ces coûts de conformité nous empêchent de bien réfléchir à où l'on veut mettre ces arrêts de bus. »

M. Roby Tschopp (CC) répond, au nom du Conseil communal, qu'en matière d'aménagement du territoire, il s'agit un peu d'un « problème de poule et d'œuf », expliquant ceci par le fait qu'il est



demandé à la Commune de refaire le PAL en tenant compte des arrêts de bus déjà existants, alors qu'il serait possible également de déplacer les arrêts là où des constructions se sont faites.

Il ajoute par ailleurs que la position cantonale à ce sujet et les consignes reçues par la Commune dans le cadre du PAL sont que les arrêts existants sont garantis pour les 15 prochaines années et que la Commune doit en tenir compte pour faire sa planification territoriale. Ceci n'empêche toutefois pas d'essayer d'obtenir des corrections.

S'agissant du postulat, dont le délai de traitement est d'une année, il indique qu'il ne faut pas en espérer trop, car les lignes sont concessionnées et validées par le Canton. Par ailleurs, elles doivent encore être approuvées par l'Office fédéral des transports, qui ne va certainement pas invalider le bon travail du Canton.

D'ailleurs, il rappelle de ne pas confondre cette question avec le remplacement des arrêts du bus sur des lignes déjà existantes, comme cela a été le cas à Chézard-Saint-Martin, avec la discussion du déplacement de celui de Saint-Martin, réflexion finalement pas aboutie. Il est très compliqué de trouver des endroits où il n'y a pas de croisement, il y a la visibilité, il n'y a pas de virage. Il aurait pu être possible d'obtenir de la part du service des transports un déplacement de cet arrêt de 20 mètres. Il ne faut donc, selon lui, pas en attendre des miracles même si des améliorations peuvent être trouvées.

Concernant la refonte des lignes dans le cadre du RER, il confirme qu'elle doit vraiment être mise en œuvre. Il s'inquiète toutefois du fait qu'il a entendu lors d'une séance que le service des transports s'en inquiéterait à partir de 2030, car il s'agit de court terme. Il ajoute qu'il faut les mettre en garde suffisamment tôt, car il n'est pas possible d'avoir des décisions de changements de lignes en décembre 2034, avec le besoin de refaire 10-15 arrêts, d'ici à 2035.

Il insiste sur le fait qu'il faudra donc vraiment s'en inquiéter dans quelques années, de manière à ce que le service des transports anticipe, afin que la Commune puisse suivre.

M. Romain Douard (les Verts) remercie le conseiller communal de ses précisions. Il relève toutefois que le Canton « *mène en bateau* » la Commune, précisant que, dans le cadre des transports publics, le Canton sait demander à la Commune de dépenser des montants pour mettre des arrêts en conformité, mais lorsque la Commune lui demande d'améliorer l'offre et les prestations à Val-de-Ruz, c'est en général une fin de non-réponse.

C'est la raison pour laquelle il invite les membres du Conseil général à accepter ce postulat, dans l'objectif également de montrer au Canton que la Commune attend quelque chose de sa part.

Vote de prise en considération : le postulat est pris en considération par 34 voix contre 5.



6. Réponse au postulat PO19.001 « Agir contre le littering au niveau communal »

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le rapport que nous propose le Conseil communal suite au postulat du groupe des Verts “Agir contre le littering au niveau communal” est très bien fait, nous l’en remercions.

Pourquoi la CGF s’est-elle penchée sur ce rapport, pourraient se demander certains ? Tout simplement parce que, comme expliqué, la mauvaise habitude toujours plus répandue de laisser traîner ou de jeter négligemment les déchets dans les espaces publics, sur les bords de routes ou dans la nature, a un coût. En l’occurrence, ce coût est estimé à 1 EPT dans notre Commune.

Oui, c’est malheureux ; oui, c’est un problème d’éducation ; oui, on peut assimiler cette pratique à de la petite délinquance. Que peut faire la Commune pour se substituer aux lacunes d’autres organes de la société, y compris le cadre familial ? On ne peut évidemment pas placer un guetteur derrière chaque arbre, au bord de toutes les routes, à côté de chaque poubelle. Même si, dans certaines communes, des groupes de retraités se sont organisés pour faire de la surveillance et dénoncer les fautifs (personnellement, j’ai mieux à faire pour profiter de ma retraite). Les amendes pour ce genre de délit ne sont d’ailleurs pas une solution facile à mettre en place.

Au-delà du coût, nous avons surtout parlé de sensibilisation et de communication, par exemple via Val-de-Ruz info. Une telle sensibilisation a déjà lieu dans les écoles, mais essentiellement dans les classes primaires, même si ce ne sont généralement pas les plus petits qui laissent traîner leurs déchets. Des journées de ramassage et de tri pourraient être organisées hors du périmètre de l’école aussi, également avec les plus grands. Par ces actions — et c’est un peu paradoxal — nous comptons sur les enfants pour éduquer leurs aînés.

Nous avons aussi évoqué la réduction des emballages générant ce genre de déchets auprès des grands distributeurs alimentaires. Si on réduit ce type d’emballage ou de contenant, on ne va évidemment pas les retrouver au bord des routes. Mais on a constaté malheureusement que nous sommes bien démunis face à ces géants.

Tout en regrettant de ne pas avoir de solution miracle contre ces déchets qui nous dérangent tous, d’autant plus qu’ils seraient si faciles à éviter en adoptant un comportement responsable, la CGF accepte par sept voix et une abstention, le rapport et le classement du postulat, et vous recommande d’en faire de même. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) communique la position du groupe PLR — Le Centre.

« Le groupe PLR – Le Centre a pris connaissance de ce rapport et des mesures prises. De nombreuses actions sont déjà en place au niveau de la communication et de la sensibilisation auprès de la population. Comme cela a été dit, ce sujet est également traité à l’école au travers du Plan d’études romand.



Le littering semble globalement stable. Toutefois, il ressort de cela qu'il est particulièrement préoccupant au niveau des écopoints.

Notre groupe s'est posé la question de la pertinence de mettre à disposition des poubelles dans les écopoints, ainsi qu'un numéro de téléphone permettant d'alerter en cas de benne pleine. Cette proposition n'est pas adéquate, des poubelles seraient rapidement saturées. De plus, la vocation de ces lieux n'est pas d'accueillir les ordures ménagères.

Nous suggérons également qu'une communication plus visible soit faite quant aux coûts engendrés.

Il est intéressant de constater que la problématique du littering n'est pas liée à l'introduction des taxes causales pour le financement de l'élimination des déchets urbains, mais inhérente à diverses causes quant à l'évolution de la société. Les cantons où elles n'ont pas été introduites ont les mêmes problèmes.

Il est de compétence communale de sanctionner les contrevenants. Cependant, les moyens actuels engagés dans le domaine de la sécurité publique ne permettent pas de renforcer les mesures dans ce but.

Le Conseil communal nous informe poursuivre la réflexion quant à la gestion des déchets dans son ensemble.

Au vu des réponses apportées, notre groupe acceptera le présent rapport et le classement du postulat. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC est entièrement d'accord que la Commune agisse contre le littering sur les terrains communaux, car il n'est pas normal que dans un pays comme le nôtre, les gens ne soient pas capables de se débarrasser de leurs déchets dans les endroits appropriés. De plus, les déchets sont très souvent abandonnés aux abords des routes, des chemins et finissent leur parcours dans les champs, ce qui peut être catastrophique si ces détritiques passent dans une faucheuse. Les éclats de canettes peuvent perforer ou s'incruster dans l'intestin des bêtes et causer des dommages importants, également aux pattes des animaux de tous genres. Et mort peut également s'ensuivre.

Les amendes devraient donc prendre l'ascenseur en cas de récidive et un nombre plus important de personnes devrait pouvoir amender les contrevenants. Ces amendes devraient également être inscrites dans le règlement communal et être suivies de très près par les instances communales. »

Mme Edith Magali Barblan (PS) transmet la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a lu avec intérêt le rapport proposant le classement du postulat 19.001 et remercie le Conseil communal pour son élaboration. Nous saluons les mesures déjà menées par notre Commune et l'invitons également à mettre en œuvre les autres actions envisagées pour lutter contre le littering. Nous suggérons par ailleurs de faire encore un pas supplémentaire pour combattre ce fléau à la base, en évitant le plus possible l'utilisation de plastiques à usage unique,



en sensibilisant les commerces alimentaires — les take-away en particulier — à encourager les consommatrices et consommateurs à privilégier les contenants réutilisables ou même en interdisant l'utilisation de ces récipients jetables au profit de contenants consignés réutilisables, comme l'a fait par exemple la Ville de Neuchâtel ou des Universités, comme l'EPFL pour donner quelques exemples. Nous pensons que le positionnement d'écorégion de notre commune ainsi que le succès rencontré par l'action Zéro déchet auprès de notre population justifieraient pleinement une telle démarche. Avec cette injonction supplémentaire au Conseil communal, le groupe socialiste acceptera le classement de ce postulat. »

M. Alain Lugon (les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Le groupe VVL a pris connaissance du programme prévu par le Conseil communal pour lutter contre le littering au niveau de la commune. Il remercie le nouveau conseiller communal en charge de l'environnement de nous livrer son rapport son mandat à peine entamé. Ce document propose un inventaire complet de la panoplie des actions menées par la Commune ou à sa disposition, en distinguant intelligemment les mesures d'information, de sensibilisation, d'éducation et de sanctions. Il met notamment en évidence l'ampleur du phénomène à l'échelle de notre commune, mobilisant un poste à 75 % pour les différentes actions de nettoyage liées au littering.

Nous aurions cependant souhaité sentir une volonté plus forte de s'attaquer à ce problème. Dans l'esprit de l'écorégion, comme il vient d'être dit, il nous semble que des actions concrètes à forte portée symbolique devraient être entreprises en ciblant les différents publics. Cernier centre, la Mecque du littering située sous les fenêtres de l'administration et de la police, s'y prêterait à merveille. A titre d'exemple, la pose de poubelles de tri accompagnées d'affiches de l'IGSU (centre de compétences suisse contre le littering) ou l'organisation d'actions de ramassage des déchets par les élèves de La Fontenelle pourraient être envisagées. Un soutien de la Commune aux actions Zéro déchet prévues dans les collèges serait également bienvenu. Enfin, chaque arrêt de bus devrait être doté à notre avis d'une poubelle et d'un cendrier ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

En conclusion, une majorité de notre groupe acceptera de classer ce postulat, tout en encourageant le Conseil communal à s'engager plus fermement dans la lutte contre le littering et à tenir informé notre Conseil sur les actions entreprises. »

M. Daniel Geiser (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Que les postulants soient remerciés pour la question posée. Le sujet de la gestion des déchets et plus particulièrement du littering est important. Tout le monde peut se sentir concerné, surtout quand on subit directement les conséquences.

Pour la Commune, cela a été dit, cela a un coût. Notamment autour de nos déchèteries et écopoints. La Commune n'est pas restée inactive. Elle informe la population, la sensibilise au problème évoqué via affiches, site internet, même nos cantonniers, leur présence à l'entrée des déchèteries permet de régler certaines choses. L'école est également engagée pour apporter sa part via les élèves.



Sachez que dans le cadre des écopoints, des panneaux identifiant les écopoints seront posés prochainement avec la mention du numéro de téléphone pour dire s'il y a un problème sur un écopoint. Donc ça résout la question posée à ce sujet.

Le rapport qui a été fait par le Conseil communal se veut donc une boîte à outils qui permette de continuer l'action menée en la développant. Les moyens financiers étant limités, le Conseil communal s'engagera dans toute mesure facilement applicable. Il renonce pour l'heure à engager du personnel supplémentaire pour répondre à une répression du littering qui pourrait être souhaitée par certains.

Les séances de préparation de groupe ont été très intéressantes, du moins c'est ce que j'en ai entendu, car elles ont permis de voir que beaucoup d'idées émergent pour solutionner le littering. Une grande part concerne les initiatives privées souhaitées par la Commune. D'autres le seront par la Commune selon ses moyens.

À noter que le 18 mars aura lieu la journée mondiale du recyclage. Le thème sera d'encourager les gens à "pinailer" traduit du suisse-allemand, qui veut dire "être attentif à bien trier". Il y a un site internet, un concours et plein de choses là autour. Un article figurera dans Val-de-Ruz info, le site internet de la Commune mentionnera l'action et deux messages seront diffusés via NEMO News. Si vous n'y êtes pas, je vous invite à vous y inscrire.

Bref, le littering n'est pas seulement une affaire locale, c'est une affaire aussi globale. C'est un problème de société dans laquelle on vit donc nous allons au niveau du Conseil communal vous inviter à accepter ce rapport. La volonté du Conseil communal étant d'aller dans le sens d'une sensibilisation plus grande de notre population en priorité, pour l'heure par l'information. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) souhaite insister sur le fait que le littering est bel et bien une infraction pénale (article 60 et 61 de la loi sur la protection de l'environnement, article 24 de la loi sur la protection de la nature et article 70 de la loi fédérale sur la protection des eaux) et qu'il existe des dispositions pénales, punies de peines relativement sévères et qui mériteraient d'être appliquées.

M. Daniel Geiser (CC) souhaite ajouter, tout en s'excusant d'avoir omis de répondre aux différentes interventions que, s'agissant des amendes, leur fixation est de compétence cantonale. Elles pourraient être appliquées au niveau communal, mais avec les incidences citées précédemment. La question est donc de savoir si la Commune peut s'engager dans ce domaine.

Concernant la question de « faire un pas » et de l'écorégion, il confirme que le Conseil communal est attentif à la question des déchets en général et à avoir vision globale de la question des déchets dont fait partie le littering.

S'agissant des actions symboliques qui pourraient être entreprises, le Conseil communal y sera également attentif. Il relève que Cernier centre est un lieu sensible et que comme des aménagements doivent avoir lieu avec le rapport précédent de l'ordre du jour, le Conseil communal étudiera les améliorations possibles de ces lieux dans le cadre de cette problématique.



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) relève que les amendes sont fixées par les lois fédérales et appliquées par le Canton. L'outil de la Commune à ne pas négliger, selon lui, est la plainte pénale, dans un but exemplatif.

M. Dimitri Challandes (PLR) se questionne sur le fait de savoir si une réflexion à ce sujet a été menée avec le Parc régional Chasseral, dont le paysage est une de leurs principales occupations, qui devrait pouvoir donner son avis sur la question.

M. Daniel Geiser (CC) n'a pas de réponse spécifique sur ce point, mais confirme qu'il en prend note et qu'il ne manquera pas, le cas échéant, d'aborder le sujet lorsque des coordinations auront lieu avec le Parc.

Vote du classement du postulat : le classement du postulat est accepté à l'unanimité.

7. Motions et propositions

Motion M21.001 – Remplacement des membres dans les commissions

« Lors de sa séance du 25 mai 2020, le Conseil général a renoncé à instaurer des suppléances dans les commissions qui auraient été élues en même temps que les commissaires.

Toutefois, pour reprendre la "philosophie de la chaise pleine" qui justifie la création de suppléant·e·s au Conseil général, le Conseil communal est prié de préparer les bases légales pour permettre aux commissaires de se faire remplacer par un·e membre de son groupe en cas d'impossibilité de siéger.

Par analogie, au Grand Conseil, les commissaires peuvent se faire remplacer, même au dernier moment, par un·e député·e·s ou un·e suppléant·e. Cette possibilité est entrée dans les mœurs et est largement utilisée par tous les groupes. La qualité du travail des commissions n'est pas entamée, au contraire cela permet à d'autres député·e·s de s'impliquer, même momentanément, dans le travail d'une commission, ce qui est également très enrichissant pour les groupes.

Nous proposons que soit repris tel quel l'article 78 de la Loi d'organisation du Grand Conseil : "Remplacement des membres : les membres des commissions peuvent se faire remplacer lors de leurs séances par des membres de leur groupe."

Pour le groupe VVL, Lugon Alain »

M. Alain Lugon (les Verts) communique, en remplacement de M. Laurent Debrot, la position du groupe des Verts.

Il indique que cette possibilité de suppléance des commissions fonctionne déjà au Grand Conseil à satisfaction et que c'est sur ce principe que le groupe souhaite instaurer ce mode de suppléances au sein des commissions de la Commune.



Concernant les amendements, il profite d'ajouter que le groupe en a pris connaissance et, sur le principe, estime tout à fait pertinent que la question soit transmise à la Commission des règlements.

Le groupe émet toutefois des doutes quant à la question de savoir si c'est aux membres du Conseil général de décider si les suppléants doivent être nommés par le Conseil général. En effet, M. Alain Lugon ajoute qu'il paraît contradictoire de transmettre la question à la Commission des règlements et ensuite de prendre une décision. Il paraît en effet plus pertinent que la Commission traite le sujet et revienne avec une proposition.

M. Pascal Truong (PLR) communique la position du groupe PLR – Le Centre.

« Une majorité du groupe PLR – Le Centre est favorable à cette motion, convaincue qu'elle est d'améliorer par là la diversité et la représentativité des avis exprimés en commission.

La motion ne précisant pas qui devait traiter le dossier, nous l'avons amendée et, à entendre l'avis des motionnaires, l'idée n'était pas trop mauvaise.

Je reviens maintenant sur la question de M. Debrot qui consiste à nous demander pourquoi amender le texte une deuxième fois. Oui, il s'agit d'un amendement, mais il s'agit plus de donner une piste et d'ancrer cette piste sur le papier. C'est pour cela que nous proposons un deuxième amendement qui consiste à nommer les suppléants pour les raisons suivantes :

- *un risque de manque de suivi et d'information, notamment pour les dossiers à long cours, je pense ici au plan d'aménagement local ;*
- *un risque de perte de confidentialité, je pense ici aux débats de la Commission de gestion et des finances ;*
- *une perte de responsabilité et de responsabilisation des conseillers généraux qui, puisqu'ils peuvent être suppléés, ne se présenteraient que peu dans les commissions ;*
- *un risque de voir des conseillers généraux disposant de beaucoup ou plus de temps (je ne pense ici à personne) devenir des suppléants ubiquitaires et d'accaparer ainsi l'avis au sein des commissions.*

A nouveau, le but est de lancer une piste. Si notre premier amendement est accepté, la Commission des règlements se penchera ensuite en long et en large sur ce dossier. »

Mme Isabelle Romerio (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion du groupe des Verts-Verts/libéraux. Cette dernière lui paraît tout à fait opportune et dans la continuité de ce qui se pratique désormais avec la suppléance mise en place au niveau du Conseil général.

Le PS est d'avis que la mise en œuvre doit rester simple, chaque groupe politique désignant ses remplaçants parmi les membres du Conseil général ainsi que suppléantes et suppléants.



Si la Commission des règlements était appelée à se pencher sur le sujet, le PS lui demande d'en tenir compte.

Le PS acceptera donc la motion ainsi que le premier amendement proposé, mais, en revanche, refusera le second. »

M. Yann Mesot (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC pense que les remplacements ne peuvent être que bénéfiques au fonctionnement de notre Conseil. Une fois n'est pas coutume, nous sommes assez d'accord avec le groupe socialiste et accepterons le premier amendement et notre groupe sera plutôt partagé sur le deuxième. »

M. François Cuche (CC) communique la position du Conseil communal.

« C'est clair qu'il s'agit véritablement d'une question qui doit être empoignée par le Conseil général et c'est de sa responsabilité. Et pour notre part, évidemment, il est plus agréable d'avoir une assemblée bien fournie, même dans le cadre des commissions et, sur le fond, nous sommes évidemment favorables à ce qu'il y ait également des suppléances au sein de ces commissions. Mais, encore une fois, la responsabilité est entière au niveau du Conseil général et nous vous laissons vous pencher sur cette question en vos âmes et consciences. »

Amendement du groupe PLR – Le Centre

[...] Nous proposons que soit repris tel quel l'article 78 de la Loi d'organisation du Grand Conseil : « Remplacement des membres : les membres des commissions peuvent se faire remplacer lors de leurs séances par des membres de leur groupe. »

La motion est transmise pour exécution à la commission des règlements.

Vote de l'amendement : l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Jan Villat (PLR) précise qu'il est important, pour la Commission des règlements, d'avoir l'avis du plénum, car il s'agit de deux façons différentes de suppléer.

En effet, ce qui est proposé en premier, c'est la version du Grand Conseil, qui dit qu'un groupe peut suppléer un membre absent par n'importe quel membre du groupe. Cette manière de faire est facile à mettre en œuvre et fonctionne à satisfaction au Grand Conseil.

S'agissant de la deuxième proposition, du groupe PLR, elle propose de fixer à l'avance quels sont les suppléants du groupe pour une commission.

Il invite donc les membres du Conseil général à donner une information claire à la Commission des règlements.



Amendement du groupe PLR – Le Centre :

[...] Nous proposons que soit repris tel quel l'article 78 de la Loi d'organisation du Grand Conseil : « Remplacement des membres : les membres des commissions peuvent se faire remplacer lors de leurs séances par **des suppléants nommés par Conseil général et** membres de leur groupe. »

Vote de l'amendement : l'amendement refusé par 20 voix contre 8 et 5 abstentions.

Vote de prise en considération de la motion : la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Motion populaire M21.002 – Desserte du Pâquier en transports publics

« Sous réserve de l'entrée en vigueur du nouveau coefficient fiscal, le Conseil communal est chargé de combiner les transports scolaires pour le village du Pâquier avec un transport public.

Concrètement, le budget alloué actuellement au transport privé des élèves du Pâquier sera investi par la Commune dans le financement, aux horaires adéquats, soit du prolongement de la ligne 422 au moins jusqu'au Pâquier, soit de la mise en place d'un transport public similaire. Ce budget sera complété de manière à ce que la desserte se fasse également hors des périodes scolaires.

Pour le groupe VVL, Lugon Alain »

M. Alain Lugon (les Verts) transmet la position du groupe des Verts-Verts'libéraux.

« Le Pâquier est le seul village de la Commune qui n'est pas desservi par les transports publics. La question de relier Le Pâquier et ses environs au réseau des transports publics a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Conseil général ces dernières années, sans déboucher toutefois sur une quelconque solution.

Nous estimons que la situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante. Elle pénalise les habitants du Pâquier et environs, en particulier les personnes en apprentissage ou en cours d'études, qui doivent être véhiculées à l'arrêt transN de Villiers. Elle réduit l'attractivité de cette région pour les familles, alors que le maintien d'une école dans le village en dépend étroitement. Enfin, elle n'est pas de nature à promouvoir le développement touristique de la région, qui fait pourtant office de porte d'entrée sur la chaîne de Chasseral.

Le groupe VVL souhaite donc que le Conseil communal étudie la possibilité de combiner les transports scolaires avec une offre ouverte à la population. Nous aimerions connaître quelles sont les synergies possibles, et à quel coût une prestation attractive pourrait être proposée. Nous sommes convaincus que le fait d'ouvrir les courses scolaires à d'autres usagers permettrait d'assurer un socle d'utilisation à partir duquel la pérennisation d'une nouvelle ligne serait facilitée. Nous sommes toutefois conscients qu'une telle desserte n'est pas imaginable si le nouveau coefficient fiscal venait à être refusé en référendum.

En conclusion, le groupe VVL vous invite à accepter cette motion visant à traiter sur un même pied d'égalité les habitants du Pâquier et environs en matière de transports publics. »



M. Francis Krähenbühl (PLR) communique la position du groupe PLR – Le Centre.

« Comme c'est souvent le cas, la motion du groupe des Verts-Verts'libéraux est généreuse. En effet, transformer le transport des élèves du Pâquier, privé aujourd'hui, en un transport public en prolongement de la ligne 422 "au moins jusqu'au Pâquier", voire plus loin, également hors des périodes scolaires est une demande louable, notre groupe tient à le souligner, en ajoutant même que si on allait dans ce sens, pourquoi ne pas mener la réflexion jusqu'au bout et faire la liaison avec Saint-Imier ?

Toutefois, ce projet se heurte à un certain nombre de contradictions et de réalités plus basement matérielles.

- D'une part, cette prolongation n'éliminerait absolument pas le recours au transport privé, puisqu'une majorité des élèves qui l'utilisent viennent de La Joux-du-Plâne ou du Côté. On imagine mal un transport public faisant le tour des deux vallées pour y collecter les élèves.*
- D'autre part, la motion ne demande rien d'autre que la Commune se substitue à l'Etat pour combler les lacunes de ce dernier en matière de politique de transports. En d'autres termes, c'est bien au Grand Conseil, et non à la Commune, qu'il faut rappeler qu'il y a encore un village de plus de 200 habitants non desservi par des transports publics qui sont, faut-il le rappeler, de la compétence de l'Etat. Si la Commune doit combler certaines lacunes, alors elle doit être subventionnée en conséquence pour cette prestation.*
- Enfin, on ne peut pas passer sous silence les coûts d'une telle opération. Il y aurait inévitablement des investissements importants à réaliser pour créer une place pour faire demi-tour, avec un ou des arrêts aux normes. La motion demande prudemment que ce projet ne puisse voir le jour que si l'augmentation d'impôts de deux points n'est pas refusée. À nos yeux, cette adaptation du coefficient fiscal se justifie par d'autres raisons que la création d'une nouvelle liaison de transports publics. Nous trouvons totalement incohérent que l'augmentation des revenus de l'impôt soit en grande partie absorbée par une desserte coûteuse dont la nécessité n'a pas été démontrée. Nous estimons ce coût à plusieurs centaines de milliers de francs annuellement, ce qui "mange" quasiment un point d'impôts et réduit de plus de CHF 600'000 notre capacité d'investissement. Cela va totalement à l'encontre des raisons qui nous ont fait proposer l'augmentation de deux points.*

Le Conseil communal a d'autres priorités auxquelles consacrer du temps et de l'énergie avant de s'attaquer à un projet qui n'a quasiment aucune chance de voir le jour. Nous demandons donc que les représentants de Val-de-Ruz au Grand Conseil saisissent ce dernier du dossier, par exemple au travers de sa Commission mobilité, dont un membre siège dans ce Législatif.

Parce que cette ligne n'est ni une priorité absolue ni un besoin vraiment démontré ni acceptable d'un point de vue financier pour la Commune, notre groupe refusera cette motion. »



M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste soutient cette motion, bien qu'elle lui paraisse trop minimaliste et qu'il pense que sa mise en œuvre ne devrait pas être conditionnée à l'entrée en vigueur du nouveau coefficient fiscal. En effet, il convient de rappeler que notre Conseil général avait déjà accepté en décembre 2014 la motion interpartis 14.006 intitulée "Pour de meilleurs transports publics" qui visait une ligne de bus reliant la gare de Saint-Imier à celle de Neuchâtel.

Par ailleurs, Le Pâquier n'est pas le seul village dans notre commune à ne pas être desservi par les transports publics. Et bien qu'on puisse se réjouir de la nouvelle ligne touristique pour La Vue-des-Alpes, notre réseau de transports est aujourd'hui encore clairement insuffisant.

Toutefois, force est de constater et que même six ans après son acceptation par tous les groupes, l'ambition affichée par la motion 14.006 n'est aujourd'hui toujours pas réalisée. Le groupe socialiste a donc décidé d'accepter la présente motion sans amendement pensant "qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras" et espérant qu'une politique des petits pas s'avérera plus efficace pour avancer dans ce dossier qui nous préoccupe déjà depuis bien longtemps ! Peut-être que la motion 21.131 qui vient d'être déposée au Grand Conseil et qui demande que le Conseil d'État "adapte au plus vite sa planification des transports publics afin que toutes les localités du canton soient reliées au réseau de transports publics dans les meilleurs délais, ceci avec une fréquence de desserte suffisante", donnera également un coup d'accélérateur — si elle est acceptée — pour que notre positionnement d'écorégion se traduise également par des transports publics performants sur l'ensemble de notre territoire communal ! »

M. Michel Favre (UDC) transmet la position du groupe UDC.

« Certes, la motion du groupe Verts-Verts'libéraux concernant la desserte en transports publics du Pâquier est louable. Mais au vu de la situation financière actuelle de la Commune, avec ou sans adaptation du coefficient fiscal, elle nous paraît difficilement réalisable.

À noter qu'en même temps, d'autres lieux ou petites agglomérations de la commune de Val-de-Ruz n'ont pas non plus de desserte en transports publics autres que le transport d'élèves.

De ce fait, le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion telle qu'elle est présentée. »

M. Roby Tschopp (les Verts) indique que le Conseil communal a également procédé à une estimation, chiffrée à CHF 200'000 de frais par année pour desservir la ligne en dehors des périodes scolaires aussi (avec quatre courses par jour), ceci dans la configuration actuelle où le bus doit aller tourner aux Bugnenets. Si le bus pouvait tourner au Pâquier, les frais pourraient être divisés par deux, ce qui représenterait, pour donner un ordre de grandeur, un franc par mois et par habitant.

La problématique que le conseiller communal relève est que l'offre de transports publics devrait être mise à disposition par l'Etat, prise en charge par le pot commun et non pas être à la charge de la Commune, ce qui est dans la logique des transports publics cantonaux. Il ne s'agit effectivement pas d'une offre touristique, comme le Snowbus, qui est à la charge de la Commune.



S'agissant de la liaison à Saint-Imier, une autre problématique entre en jeu. En effet, il indique que, pour des raisons de subvention fédérale, elle ne pourrait probablement pas être admise, car elle court-circuiterait les liaisons ferroviaires que la Confédération veut favoriser.

En ce qui concerne les dessertes scolaires, elles emmènent des enfants des vallées vers le collège du Pâquier, sur des distances qui dépassent 1,5 km. La desserte doit donc être maintenue pour une question de distance du collège. Il n'est donc pas possible pour la Commune d'économiser sur des transports scolaires pour les combiner avec les transports publics.

Il faut donc admettre, selon lui, que si la motion est acceptée et que le Canton poursuit sur sa ligne de conduite, les dépenses communales augmenteront de CHF 100'000 à 200'000.

Il conclut sur le fait que le Conseil communal ne soutient pas cette motion, estimant que c'est à l'Etat et au pot commun Onde Verte de prendre en charge ce type de desserte pour la population et pas à la Commune, d'autant plus que personne ne remboursera la Commune et que même les encaissements qui seront faits sur cette ligne iront au pot commun.

M. Alain Lugon (les Verts) remercie le Conseil communal pour ses réponses et admet la problématique de l'impossibilité de combiner les transports scolaires avec les transports publics.

À titre personnel, il relativise toutefois l'investissement de CHF 100'000 à CHF 200'000, qui ne correspond pas à un point d'impôt, mais qui serait une plus-value claire pour la population du Pâquier et notamment pour les familles présentes.

Il ajoute qu'il est conscient du travail à mener à plusieurs niveaux et notamment au Grand Conseil, où cela pourrait se débloquer. Il relève toutefois que les Autorités ont un signal à donner auprès du Canton. Selon ses recherches, cette thématique a fait l'objet de 3 ou 4 points à l'ordre du jour du Conseil général lors des deux dernières législatures. Le Canton soutient peu les Autorités communales à ce sujet et selon lui, le nombre de 200-300 habitants n'est pas anecdotique.

Il se questionne sur le fait de savoir si cet investissement ne serait tout de même pas nécessaire, à court terme, pour la vitalité de la région, mais surtout pour que cette dernière ne perde pas son collège, ce qui est un grand enjeu de la discussion.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) ajoute que le mécanisme des transports publics est extrêmement complexe à l'échelle de la Suisse romande, précisant qu'on est « *dans la préservation des acquis* ». Il semble selon lui que les sources de financement se tarissent et qu'on n'est pas dans la création de nouvelles infrastructures au niveau des transports publics.

Vote de prise en considération de la motion : la motion est prise en considération par 20 voix contre 19.



8. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I21.001 — Parascolaire : quand il faut s'inscrire avant de connaître les horaires des enfants

Mme Clarence Chollet (les Verts) donne lecture de l'interpellation déposée.

« Parascolaire : quand il faut s'inscrire avant de connaître les horaires des enfants

Chaque année scolaire, l'exercice se répète pour les parents : il faut revoir l'organisation en fonction des horaires et des activités de chaque enfant et concilier cela avec le planning des parents. De nombreuses familles vaudruziennes recourent aux structures parascolaires dans cette organisation.

La procédure d'inscription dans les structures communales est harmonisée avec un délai d'inscription fixé, cette année, au 10 mars. Il est en outre précisé dans les documents que la date de retour du formulaire n'est pas un critère de choix si le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de places disponibles. De plus, il est possible de se désister avant le début de l'année scolaire et les inscriptions peuvent être modifiées en cours d'année.

Dans les structures privées (mais proposant des places subventionnées), la procédure d'inscription semble être propre à l'établissement. Dans la structure de Chézard par exemple, le délai d'inscription était fixé cette année au 17 février alors même que les enclassements des enfants n'ont pas encore été communiqués et donc que les horaires de l'année suivante ne sont pas connus. De plus, les inscriptions faites à cette date sont valables pour toute l'année scolaire sans possibilité de retrait.

Il n'existe pas de structure communale dans chaque village du Val-de-Ruz. Sachant que les enfants fréquentent habituellement les structures de leur localité (sauf cas particulier), les parents sont dépendants de la situation qui y prévaut. Ils doivent dès lors s'adapter aux conditions fixées par les structures privées s'il n'y a pas de structure communale dans le village. Cela implique des inégalités regrettables au sein de la commune.

Cette situation amène les questions suivantes :

- Le Conseil communal est-il au courant des modalités d'inscription dans les structures privées ?
- Ne pense-t-il pas qu'il serait cohérent de fixer un délai d'inscription commun pour les structures communales et les structures privées avec places subventionnées, particulièrement maintenant que le déplacement d'élèves pour lisser les effectifs s'est répandu ?
- De manière plus générale, ne serait-il pas pertinent d'harmoniser les règlements des différentes structures (modalités d'inscription et de retrait, flexibilité de la fréquentation, etc.) afin d'éliminer les inégalités actuelles ?



- À quelle date les enclassements sont-ils communiqués ? Est-ce que cette date est fixe d'année en année ? Est-ce que la communication intervient au même moment pour tous les élèves du CSVR ? »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) transmet la réponse du Conseil communal.

Question 1 : le Conseil communal est-il au courant des modalités d'inscription dans les structures privées ?

A ce sujet, il indique que trois bases légales existent :

- La loi sur l'accueil des enfants (LAE)
- Le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE)
- L'ordonnance réglant le placement d'enfants (OPE)

Il ajoute que les questions posées concernent les institutions parascolaires qui accueillent les enfants dès leur scolarisation et jusqu'à la fin du second cycle scolaire, en dehors des horaires scolaires.

À Val-de-Ruz, pour le parascolaire il y a :

- 1 structure privée (Ancr'Âge à Chézard-Saint-Martin)
- 6 structures privées subventionnées
- 9 structures communales

pour un total de 330 places.

Le conseiller communal indique donc que Val-de-Ruz répond aux exigences cantonales qui demandent un taux de couverture de 20 % pour le parascolaire.

Question n° 2 : ne pense-t-il pas qu'il serait cohérent de fixer un délai d'inscription commun pour les structures communales et les structures privées avec places subventionnées, particulièrement maintenant que le déplacement d'élèves pour lisser les effectifs s'est répandu ?

Il confirme que pour ses structures, la Commune a fixé un délai au 10 mars 2021. Pour les structures privées, il indique qu'elles dépendent chacune d'un comité qui fixe le délai et sur lequel la Commune n'a pas influence. Il trouve cependant que cette façon de faire n'est pas efficiente et que des contacts seront pris avec les comités pour définir une date qu'il espère commune.

Question n° 3 : de manière plus générale, ne serait-il pas pertinent d'harmoniser les règlements des différentes structures (modalités d'inscription et de retrait, flexibilité de la fréquentation, etc.) afin d'éliminer les inégalités actuelles ?



Comme déjà indiqué, il rappelle que les structures privées, bien qu'elles soient subventionnées, décident de leur fonctionnement et sont autonomes dans leur gestion, pour autant qu'elles répondent aux bases légales en vigueur citées.

Le Conseil communal ne peut donc que les inviter à avoir un règlement le plus similaire à celui de la Commune pour éviter les disparités.

Question n° 4, 5 et 6 :

- À quelle date les enclassements sont-ils communiqués ?
- Est-ce que cette date est fixe d'année en année ?
- Est-ce que la communication intervient au même moment pour tous les élèves du CSVR ?

M. Jean-Claude Brechbühler indique que l'enclassement des élèves et les horaires pour les Cycles 1 et 2 sont communiqués chaque année à fin février, donc six mois avant la rentrée scolaire.

Il ajoute que la date de la communication des mouvements des effectifs, des ouvertures et fermetures de classes ne peut pas être avancée, car la Commune compte en moyenne 40 mouvements d'élèves mensuellement. L'enclassement ne serait alors pas fiable et les changements augmenteraient les difficultés d'organisation et l'incompréhension des familles. Il tient à relever également que le CSVR est un des premiers à annoncer les enclassements futurs.

Pour les deux dernières questions, il confirme que la réponse est oui, tout en rappelant que des contacts seront pris avec les structures privées subventionnées, mais les décisions seront prises à leur bon vouloir, car le comité est souverain.

Mme Clarence Chollet (les Verts) déclare être très satisfaite de cette réponse et espère que les discussions avec les structures privées subventionnées se dérouleront bien.

Question Q21.001 — Antennes 5G : la Commune peut-elle influencer leur emplacement ?

« La mise à l'enquête publique de deux mâts pour des antennes 5G en périphérie des villages de Dombresson et de Fontaines a suscité de nombreuses oppositions au sein de la population.

Le rapport du groupe de travail de la Confédération, publié le 18 novembre 2019, n'a pas permis de lever tous les doutes sur les risques de cette technologie pour la santé. Dans ce contexte, le principe de précaution voudrait que l'on évite d'implanter de nouvelles antennes à proximité des zones d'habitation.

De quelle marge de manœuvre la Commune dispose-t-elle pour influencer le choix des emplacements des futures antennes 5G ?

Pour le groupe VVL, Lugon Alain »

M. Roby Tschopp (CC) souligne que la Commune n'a pas de compétence technique sur l'homologation des permis de construire des antennes. Il ajoute que bien que les demandes de



permis de construire s'effectuent auprès de la Commune et que les délivrances sont signées du Conseil communal, c'est le Canton qui donne les autorisations.

Le conseiller communal indique qu'en l'état actuel, la Commune n'a pas de service d'urbanisme en tant que tel. Tous les permis de construire remontent au Canton et la Commune n'a pas de marge de manœuvre en effet. Il se sent désolé de décevoir l'assemblée sur cette question.

Question Q21.002 — Aide sociale

« À la suite des problèmes de gestion rencontrés par la Commune de La Chaux-de-Fonds dans le domaine de l'aide sociale (loyers payés à double, etc.) le Conseil communal peut-il nous rassurer sur le système de contrôle en vigueur dans notre commune ?

Fallet Mary-Claude (PS) »

M. François Cuche (CC) confirme, comme cela a largement été relaté dans la presse, qu'il y a eu un certain nombre de problèmes liés à une gestion difficile des dossiers d'aide sociale à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Il indique que pour les frais d'aide sociale, il existe un pot commun alimenté par toutes les communes du canton en fonction du nombre d'habitants, puis une répartition est effectuée dans le cadre de ces frais. Ces problèmes de gestion auraient pu toucher toutes les communes.

La Ville de La Chaux-de-Fonds va toutefois, indique François Cuche, prendre à sa charge des dépenses injustifiées pour éviter que d'autres communes doivent l'assumer.

En ce qui concerne Val-de-Ruz, un audit complet de qualité dans le cadre de l'office d'aide sociale a été réalisé en 2019. Cet audit n'a rien révélé de non conforme. Aucun écart n'a été constaté. Un contrôle financier « à quatre yeux » est déjà mis sur pied depuis un certain temps au niveau du suivi des dossiers d'aide sociale. La situation est donc « *clean* ».

Il ajoute qu'il faut être rigoureux dans l'application des lois et règlements, pour éviter que des différences arrivent, même si un certain nombre de dépenses sont à l'évaluation de l'assistant social.

M. François Cuche informe qu'un nouveau système informatique de gestion de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel, appelé LIANE, va, à futur, être mis sur pied. Ce programme permettra de cadrer la marge de manœuvre des assistants sociaux dans le cadre de la gestion des dossiers d'aide sociale. Donc en plus des contrôles à quatre yeux, il indique que le programme informatique va régulièrement faire un audit de service.

Il conclut en indiquant que dans le cadre de l'audit passé en 2019 à Val-de-Ruz, le GSR a obtenu les félicitations du service d'aide sociale cantonal.



Question Q21.003 – Accord éoliennes avec Greenwatt

« Les médias ont récemment divulgué l'existence d'un accord de collaboration confidentiel entre la commune de Vuisternens-devant-Romont et Greenwatt à propos de la construction et de l'exploitation d'éoliennes sur le territoire de la commune fribourgeoise. Ce rapport, dont je me suis procuré une copie, stipule notamment :

La Commune s'engage à faire valoir son poids politique sur les autorités locales, régionales et cantonales pour favoriser le développement harmonieux des projets des partenaires.

La Commune s'engage à favoriser l'adhésion des propriétaires fonciers ainsi que de la population impactée.

La Commune s'engage à ne pas soutenir le développement de projets concurrents sur le même site.

Plus loin, il est dit que *"l'accord est strictement confidentiel"*.

Dès lors, ma question est très simple : un tel accord ou un accord similaire a-t-il été conclu entre la Commune de Val-de-Ruz et tout autre partenaire avant ou pendant le processus lié à l'implantation des parcs éoliens sur le territoire communal ? Le Conseil communal certifie-t-il ne pas avoir pris de tels engagements ?

Krähenbühl Francis (PLR) »

M. François Cuche (CC) confirme qu'une polémique existe autour de ces problèmes de lien entre une société qui va développer des éoliennes et certaines communes dans le canton de Fribourg.

Il rappelle que la situation fribourgeoise n'est pas la même que la situation neuchâteloise. En effet, à Fribourg, il n'y a pas encore de Plan d'aménagement cantonal (PAC) concernant l'implantation des parcs éoliens sur le territoire. C'est la raison pour laquelle ils ont besoin de créer un lobby fort pour défendre la mise en route de ces PAC.

À Neuchâtel, il y a eu une votation en 2014, les PAC sont situés et définis et aucun travail de lobbyisme n'est nécessaire, car la problématique est réglée par l'institutionnalisation des deux tiers des votants des cinq endroits de développement de l'éolien.

Il confirme donc qu'il n'y a jamais eu, au niveau des accords passés avec Greenwatt, ce genre de « deals » par rapport à cela.

S'agissant du point 2 : la Commune s'engage à favoriser l'adhésion des propriétaires fonciers ainsi que de la population impactée.

M. François Cuche indique que parmi les propriétaires fonciers, on trouve la Commune. À l'époque, c'était la Commune de Cernier. Il informe qu'il n'y a pas eu de lobby particulier vis-à-vis de propriétaires et que, précisément, la situation était plutôt l'inverse, à savoir que pour le parc éolien des Quatre Bornes, ce sont les membres de la Sàrl qui sont venus chercher la Commune pour faire partie de cette Sàrl.



Sur le point 3, il indique qu'il y a eu là, dans le cadre des premiers accords passés, un engagement de la part des collectivités publiques, à ne pas soutenir le développement de projets concurrents sur le même site. Cet accord a été pris à l'époque où la Commune de Cernier et l'Association Région Val-de-Ruz étaient partenaires de Greenwatt sur le projet du Montperreux.

Avec la fusion des communes de Val-de-Ruz, il ajoute que la Commune a repris les engagements des anciennes communes et donc que cet engagement, aujourd'hui, est résiduel.

Il tient, pour conclure, à rassurer l'assemblée sur ces éléments, rappelant qu'il n'y a pas d'accord secret entre Greenwatt et la Commune de Val-de-Ruz. Le Conseil communal est transparent et il rappelle l'existence de la loi sur la transparence des activités des collectivités publiques. Il indique également que tout est visible et que si la CGF souhaite consulter certains éléments, l'administration est à disposition.

9. Communications du Conseil communal

M. François Cuche (CC) indique que la suspension des délais référendaires et des récoltes de signatures, à la suite du décret de la situation extraordinaire, sera levée le 23 février et les délais courront à nouveau depuis le 24 février 2021.

La présidente remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 26 avril 2021 à 19h30** à la salle de gymnastique de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h42.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Douard

D. Moratel